

# Règlement Xterra Nouvelle-Aquitaine

Toute inscription aux épreuves du XTERRA Nouvelle-Aquitaine 2023 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

## 1 - Épreuve

Un cross triathlon chronométré qui emprunte en grande partie des chemins et des sentiers non bitumés. La distance des épreuves du Xterra Nouvelle-Aquitaine varie entre la distance Light et la distance Full. Les épreuves se déroulent en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

	<b>XTERRA Full</b>	<b>XTERRA Medium</b>	<b>XTERRA Light</b>	<b>XTERRA Kids</b>
<b>Date</b>	Samedi 26 Août	Samedi 26 Août	Samedi 26 Août	Samedi 26 août
<b>Heure de Départ</b>	14 H 00	10 H 30	08 H 00	11 H 00
<b>Natation</b>	1 500 m	500 m	250 m	50 / 100m
<b>Vélo</b>	38 Km	18 Km	5 Km	500m / 1 000m
<b>Course à Pied</b>	10 Km	5 Km	2,8 Km	250m / 500m

## 2 - Participation

Le Xterra Nouvelle-Aquitaine est ouvert à toute personne, licenciée ou non, dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

	<b>XTERRA Full</b>	<b>XTERRA Medium</b>	<b>XTERRA Light</b>	<b>XTERRA Kids</b>
<b>Née avant le</b>	31 Décembre 2003	31 Décembre 2006	31 Décembre 2009	6-9 Ans 10-13 Ans
<b>Catégorie</b>	Espoirs à Vétérans	Junior à Vétérans	Cadets à Vétérans	Jeunes

## 3 - Triathlon en Semi Autosuffisance

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle retenue pour les épreuves du Xterra Nouvelle-Aquitaine. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune assistance n'est autorisée sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur la course.

## 4 - Conditions d'inscriptions

Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle. Pour s'inscrire aux épreuves du Xterra Nouvelle Aquitaine, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- Pour le Xterra Full : Un Triathlon M sans Dénivelé.
- Pour le Xterra Médium : Un Triathlon S sans Dénivelé.

## 5 - Acceptation du Règlement et de l'Éthique

La participation aux épreuves du Xterra Nouvelle-Aquitaine entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de la course consultable avant la finalisation de votre inscription.

Chaque coureur doit disposer d'un contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets durant toute sa course.

Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié. Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du coureur. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation.

Les participants devront respecter strictement le règlement de visite des sites suivants que les parcours du Xterra Nouvelle-Aquitaine empruntent.

## 6 - Nombre maximum de participants par course

	<b>XTERRA Full</b>	<b>XTERRA Medium</b>	<b>XTERRA Light</b>	<b>XTERRA Kids</b>
<b>Nb max de coureurs</b>	500	500	500	100

## 7 - Inscriptions

### *7.1 - Droits d'inscriptions pour participer aux épreuves du XTERRA Nouvelle-Aquitaine.*

	<b>XTERRA Full</b>	<b>XTERRA Medium</b>	<b>XTERRA Light</b>	<b>XTERRA Kids</b>
<b>Inscriptions</b>	100 €	50 €	25 €	5 €

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site internet du Xterra Nouvelle-Aquitaine <https://www.xterranouvelleaquitaine.com>

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée. Inscriptions closes pour les épreuves du Xterra Nouvelle-Aquitaine au plus tard le 20 Juillet 2022 (sous réserve de disponibilité restante des dossards).

## 7.2 Certificat Médical

### PROCÉDURE POUR L'ENVOI DU CERTIFICAT MÉDICAL :

Pour finaliser son inscription, chaque participant des épreuves, devra **IMPÉRATIVEMENT** joindre en ligne (au moment de l'inscription) ou déposer sur son compte membre (possible jusqu'au 24 août 2023)

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- Soit une copie de son attestation de licence (FFTRI)

Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de "non contre indication à la pratique du sport en compétition" ou "non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition »

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par l'organisateur.

Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer votre inscription définitive.

En cas d'oubli ou sans accusé de réception du document en question, le coureur inscrit devra le présenter directement au retrait des dossards au "stand litige" le 25 et 26 Août 2023 sur le Village de retrait des dossards.

## 8 - Garantie d'Annulation d'inscriptions au Xterra

Un pack Annulation est proposé au tarif de 20€ pour le Full, 10€ pour le Médium et 5€ pour le Light.

Aucun remboursement ne sera effectué pour une personne n'ayant pas souscrit le pack annulation.

Il permet d'être remboursé de l'intégralité de son inscription jusqu'au 20/08/2023 et de transférer son dossard à l'athlète de son choix au tarif des modalités d'inscription.

L'inscription n'est pas transférable sur une prochaine édition.

Les annulations s'effectuent en ligne.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation. La garantie d'annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduits du montant de la garantie d'annulation) pour l'inscription au triathlon dans le cas où le coureur y souscrivant demande à annuler son inscription sans restriction d'annulation.

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, ils devront suivre la procédure. Il ne sera effectué aucun remboursement même garantie annulation souscrite à partir de 8 jours avant la course.

## 9 - Equipement pour le Xterra

L'utilisation de lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est formellement interdite par l'organisation.

Le port de la combinaison Néoprène n'est autorisé que pour la partie natation et uniquement en fonction des conditions de température de l'eau et de l'air conformément à la réglementation FFTRI en vigueur.

## 10 - Dossards

Chaque coureur devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de l'enveloppe dossard en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard, sa plaque de cadre, et sa puce accompagné d'un bracelet.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence en course à pied et sur la partie vélo la plaque devrait être sur le devant du vélo. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé ailleurs. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

La puce doit être portée au niveau de la cheville gauche en permanence pendant toute la durée de la manifestation. Le bracelet est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux zones de ravitaillement, sanitaires et aires de transition.

## 11 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces à mettre à la cheville gauche. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une plaque de cadre, un autocollant pour le casque et un tatouage à mettre sur le bras. Des tapis de chronométrage seront installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le coureur ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

Pour le suivi des coureurs « élites », l'Organisateur se réserve le droit de fournir une balise de géolocalisation. Cette balise est à porter obligatoirement par le coureur durant toute la durée de l'épreuve (vélo + course à pied) suivant les consignes de l'Organisation. L'utilisation de ces balises pourra servir à localiser le coureur en temps réel et à authentifier le résultat, en vérifiant notamment que le coureur a réalisé le parcours dans son intégralité.

## 12 - Sécurité et assistance médicale

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs. Un poste de secours est implanté à chaque ravitaillement. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les secouristes officiels (chef de poste) sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompier, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle. Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## 13 - Kinésithérapeutes et Ostéopathes

Des kinésithérapeutes, ostéopathes et podologues seront présents sur la zone d'arrivée ou à

proximité de celle-ci pour apporter une aide aux coureurs après leur arrivée. L'accès aux soins n'est possible que pour les coureurs porteurs d'un bracelet. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

## 14 - Zones de ravitaillements

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le carnet de route identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

## 15 - Abandon

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère le dossard et la puce du coureur abandonnant. Le coureur conserve son bracelet car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, ravitaillement, salles de soins...

Un coureur ayant abandonné préviendra systématiquement et obligatoirement le PC course.

## 18 - Pénalisation et Disqualification

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le respect du règlement (identité des coureurs, respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Des pénalités de temps seront attribuées par les contrôleurs aux coureurs dont le matériel obligatoire manque, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

– **CARTON JAUNE** = 30 secondes de pénalité

Qu'il ait été remis sur la partie natation, vélo ou course à pied, l'athlète devra se remettre en conformité si c'est possible et devra effectuer une pénalité de 30 secondes auprès de l'arbitre qui lui a octroyé immédiatement.

– **CARTON BLEU** =

1 carton bleu = 5 minutes de pénalité

2 cartons bleus = 10 minutes de pénalité

3 cartons bleus = Disqualification

Lorsqu'un athlète reçoit un carton bleu, il devra impérativement s'arrêter pour effectuer sa pénalité.

Attention : Dans tous les cas si l'athlète n'effectue pas sa pénalité de temps drafting avant de commencer la course à pied, il sera disqualifié.

Il est de la responsabilité de l'athlète d'effectuer sa pénalité. L'athlète devra se présenter à l'aire de pénalité mentionné ci-dessus. L'arbitre lui demandera alors d'effectuer sa pénalité et lui donnera l'autorisation de reprendre la course une fois celle-ci effectuée.

L'arbitre, marquera ou perforera le dossard de l'athlète. Il est de la responsabilité de l'athlète de s'assurer que l'arbitre ait bien marqué/perforé son dossard avant de reprendre la course.

– **CARTON ROUGE** = disqualification ;

Lorsqu'un athlète reçoit un carton rouge, il est directement disqualifié. La présentation d'un carton rouge entraîne l'arrêt immédiat de l'athlète une fois la discipline en cours terminée. Il ne sera pas possible de continuer la course.

Une pénalisation maximum d'une demi-heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent.

L'organisation peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non-conforme
- non port du bracelet
- non-respect de l'itinéraire balisé par l'Organisation
- non-respect des consignes données par les signaleurs
- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- non-respect des consignes données par le poste de contrôle
- utilisation d'un moyen de transport
- non-assistance à un concurrent en difficulté
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage, • insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

## 19 - Réclamations

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

## 20 - Contrôle Anti-Dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de chaque course. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par la société T2S et l'association Sports Nature Entre deux Mers.

## 21 - Modifications du parcours ou des barrières horaires / Annulation de la Course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

## 22 - Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance

couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants au Triathlon des Pyrénées. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande. (Art. L331-9 et suivants du code du Sport, Art. A331-24 et A. 331-25 du code du sport). L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure dans les monuments publics, privés et les parties techniques du parcours.

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, même si il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## 23 - Classement et Récompenses

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Tous les coureurs « Finisher » recevront une dotation. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis.

Sur la base du temps officiel, la cérémonie protocolaire récompensera les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général provisoire.

Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement être présents.

Seuls les coureurs s'inscrivant avec le statut « Pro » peuvent prétendre au Prize Money mis en place sur la course.

Le prize money sera le suivant :

	<b>Xterra Full</b>	
<b>Place</b>	Homme	Femme
<b>1er</b>	1 200 \$US	1 200 \$US
<b>2ème</b>	900 \$US	900 \$US
<b>3ème</b>	700 \$US	700 \$US
<b>4ème</b>	550 \$US	550 \$US
<b>5ème</b>	400 \$US	400 \$US
<b>Total / Course</b>	3750 \$US	3750 \$US
<b>Total Général</b>	7500 \$US	

## 24- Le Droit à l'image

Par sa participation aux épreuves du Xterra Nouvelle-Aquitaine chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droits) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## 25- La CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra nous être signifié par courrier au siège de l'Association en indiquant nom, prénom, adresse.